

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 27 Septembre 2021**

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
21/09/2021	28/09/2021	16	3	16	0	0	16

L'an deux mille vingt et un, **le vingt-sept septembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert (article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) sur convocation qui leur a été adressée par le maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Christiane MEHRENBARGER, Marielle HESSMANN, Elodie LAURENT, Sandra HAUTY, Emmanuel COHN (arrivé à 18h40), Cédric VUILLEMOT.

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à

Absent :

Assistait à la séance : M Emmanuel KORNPROBST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, **Cédric VUILLEMOT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal ordinaire du 21/06/2021.
2. CCAS : élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.
3. Commission d'appel d'offres : élection.
4. Création et suppression d'emploi fonctionnaire – Tableau des emplois.
5. Distraction et soumission / régime forestier.
6. Convention Centre de Gestion.
7. Tarifs manifestations communales.
8. Arrêté Neolia.
9. Questions et informations diverses

La séance a été déclarée ouverte à 18h30

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Emmanuel KORNPROBST sur le poste de Secrétaire de Mairie et adresse ses sincères remerciements à Maud BROCARD pour son dévouement et le travail accompli à ce poste depuis 2018.

Monsieur le Maire informe au niveau de l'ordre du Jour :

Point n°5 : Distraction et soumission / régime forestier – retiré, en attente de nouveaux éléments.

Point n°6 : Neolia – retiré, n'a plus lieu d'être mis en discussion.

QUESTIONS N°2021-28 :

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal ORDINAIRE du 21/06/2021**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 21/06/2021 est approuvé : à **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-29

OBJET : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration

Monsieur le Maire rappelle :

Le CCAS est un établissement public administratif qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison avec les institutions publiques et privées.

Un centre communal d'actions sociale est créé dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. [L 123-6](#)). Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du CCAS.

En application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

- **Considérant** la démission de Monsieur Emmanuel KORNPROBST, conseiller municipal élu au conseil d'administration du CCAS, et la nécessité de procéder à son remplacement,

Le Maire propose de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à **L'UNANIMITE** de FIXER à **10** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Monsieur le Maire rappelle :

Les membres élus du conseil d'administration du CCAS sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Si une seule liste se présente comportant un nombre de candidats au moins égal au nombre de membres nécessaires, elle sera élue, même avec une seule voix.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à une nouvelle élection de ses représentants au conseil d'administration.

Monsieur le maire expose qu'1 liste de 5 noms a été déposée :

- Mme Rachel BULMÉ a déposé la liste n°1

Composition : Mme Rachel BULMÉ, Mme Françoise CIRET, Mme Marielle HESSMANN, M. Philippe MEILLET, Mme Christiane MEHRENERGER

III-Résultat du dépouillement :

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient
Liste 1	16	5

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :
- a procédé à l'élection des 5 membres du conseil d'administration.

Monsieur le maire proclame les élus suivants en qualité de membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

Sont élus :

- **Mme Rachel BULMÉ,**
- **Mme Françoise CIRET,**
- **Mme Marielle HESSMANN,**
- **M. Philippe MEILLET,**
- **Mme Christiane MEHRENERGER**

DELIBERATION N°2021-30

OBJET : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :

- Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

- Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

- Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au scrutin public. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Monsieur le Maire propose de procéder à un scrutin public.

Cette proposition est adoptée à **L'UNANIMITE**

- Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Vu la délibération 2020-27 du 26/06/2020 désignant les membres élus de la commission d'appel d'offre,

Considérant la démission de Monsieur Emmanuel KORNPORBST, conseiller municipal élu comme délégué suppléant de la commission d'appel d'offre et la nécessité de procéder à son remplacement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une nouvelle élection.

Une seule liste a été déposée : Liste n°1

Liste n°1, sont candidats :

Sont candidats au poste de titulaire :

- M. Thierry THEVENOT
- Mme Béatrice DUFOUR
- M. Jean WILK

Sont candidats au poste de suppléant :

- Mme Elodie LAURENT
- M. Bernard CRANNEY
- Mme Rachel BULMÉ

Résultat du dépouillement :

Le vote, qui s'est déroulé au scrutin public, a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 16

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient
Liste 1	16	3 titulaires et 3 suppléants

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :
- a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le maire proclame les élus suivants en qualité de membres de **la commission d'appel d'offres** :

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- M. Thierry THEVENOT
- Mme Béatrice DUFOUR
- M. Jean WILK

Délégués suppléants :

- Mme Elodie LAURENT
- M. Bernard CRANNEY
- Mme Rachel BULMÉ

DELIBERATION N°2021-31**OBJET : Création et suppression d'emploi**

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 09/11/2020,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de *créer 1* emploi de rédacteur, en raison de la promotion d'un agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **la création d' 1 emploi** de coordinateur, responsable de la Médiathèque/3^{ème} lieu à temps complet, au grade de rédacteur.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2021,

Emploi : coordinateur, responsable de la Médiathèque/3^{ème} lieu à temps complet, au grade de rédacteur :

- ancien effectif 0
- nouvel effectif 1

- **la suppression d'1 emploi** de coordinateur, responsable de la Médiathèque/3^{ème} lieu à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/10/2021 :

Emploi : coordinateur, responsable de la Médiathèque/3^{ème} lieu à temps complet, au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOpte : A L'UNANIMITE des membres présents

Grade	Cat.	Durée hebdo. Du poste en H/Mn	Missions	Statut	Poste occupé			
					Temps de Travail	Position administrative	Pourvu ou vacant	Effectif
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	32 h Poste ouvert à 35 h	<i>Secrétaire générale</i>	Titulaire	90 % Temps partiel	Congé longue durée	Pourvu	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	<i>Secrétaire de mairie</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Rédacteur	B	35 h	Coordinateur responsable médiathèque 3 ^e lieu	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint administratif territorial	C	35 h	<i>Agent d'accueil-secrétariat</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Agent de maîtrise principal	C	35 h	<i>Responsable ST</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	35 h	<i>Services techniques</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	35 h	<i>Services techniques</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	<i>Entretien des bâtiments communaux et accueil salle des fêtes</i>	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	28 h	<i>Entretien bâtiments communaux, traversée des enfants et service des repas</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	19h16	<i>Entretien bâtiments communaux et traversée des enfants</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1
Adjoint technique territorial	C	27h08	<i>Entretien bâtiments et service des repas aux enfants</i>	Titulaire	100 % Temps non complet		Pourvu	1

Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	C	35h	ATSEM	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Brigadier-chef principal	C	35h	Police municipale	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^e classe	C	35h	Directrice du périscolaire	Titulaire	100 %		Pourvu	1
Adjoint territorial d'animation	C	26h07	Animatrice périscolaire	Titulaire	100 % Temps non compl et		Pourvu	1

DELIBERATION N°2021-32

OBJET : Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

L'article 6 quater A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée introduit par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article 26-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

Le Conseil d'Administration du centre de gestion par délibérations en date du 16 décembre 2020 a défini les modalités de mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de ses collectivités et établissements publics.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 6 quater A ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 26-2 ;

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

Vu la délibération 16 décembre 2020 du conseil d'administration du centre de gestion ;

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place, au 1er mai 2020, un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes ;

Considérant que le centre de gestion a mis en place ce dispositif pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande par une décision expresse ;

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de confier au centre de gestion la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la commune de Nommay ;

Considérant que l'information de cette décision sera transmise au CT et au CHSCT ;

après en avoir délibéré, :

DECIDE que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au centre de gestion dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration.

AUTORISE le Maire à signer la convention confiant le recueil des signalements au centre de gestion.

ADOpte : A L'UNANIMITE des membres présents

DELIBERATION N°2021-33

OBJET : Tarifs pour « Octobre Rose »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de tarifer pour :

- le repas dansant « Octobre Rose » du 16 octobre 2021 :
 - 24 €
 - 12 € pour les moins de 12 ans

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** : d'adopter ces tarifs à : 15 Voix **POUR**
1 Voix **CONTRE (Sandra HAUTY)**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire informe :**

Coupages de courant Enedis :

Travaux de renforcement du réseau électrique rue F Bataille le 26 octobre 2021 entre 7h30 et 12h.
Information dans les panneaux d'affichage communaux

Radar urbain ETU (grande rue proximité Mairie):

Pose des équipements cette semaine, entre le 28 et le 30 septembre.
Pendant la phase de test ce radar ne sera pas signalé.

Bacs à ordures ménagères :

PMA a confié à l'entreprise Contenur la réalisation d'une campagne de recensement et d'adaptation des bacs auprès des usagers. Les agents enquêteurs mandatés se présenteront chez les Foyens, à compter du 29 septembre et jusqu'au 22 décembre.

Suite à l'intervention de R.BULMÉ, un courrier sera envoyé à D. GRANDJON (VP PMA, pilote de ce sujet) pour lui formuler quelques remarques.

Tour de table :

➤ **Jean WILK :**

Tractations encore en cours avec Orange et Réseaux Plus pour le réseau internet, la fibre aux écoles et des problèmes de téléphonie en Mairie.

Actuellement ces 2 entreprises ne nous donnent pas satisfaction par manque de réactivité malgré de nombreuses demandes et relances.

Mise en place d'une nouvelle alarme aux écoles et au périscolaire :

Visites de prestataires en cours sur site (Verisur, Homeris, ESP,...). Attente de devis avant décision et installation.

➤ **Thierry THEVENOT :**

ONF : Nouveau représentant pour notre commune, il s'agit de Dorian BICHET. Un futur affouage est envisagé. Le comité se réunira, B.CRANNEY participera avec l'ONF aux observations sur le terrain.

➤ **Philippe MEILLET :**

Information sur la présence d'un dépôt sauvage aux alentours du pylone rue de la Chapelle (matériels sanitaires).

Prise en compte par T.THEVENOT pour action des Services Techniques.

Marquage au sol totalement effacé à certains endroits.

Prise en compte par T.THEVENOT pour engager les travaux en interne et par une entreprise.

Proposition de mise en place d'un accompagnement au niveau communal pour les personnes importunées, harcelées, arnaquées.

Ce sujet sera proposé par R.BULMÉ lors de la prochaine réunion du CCAS.

➤ **Marielle HESSMANN :**

Information sur de nombreuses incivilités aux abords des écoles lors des entrées/sorties ne permettant pas un acheminement sécurisé de nos enfants piétons.

Prise en compte par Monsieur le Maire, sujet connu et récidiviste. A.MOUQUAND, policier municipal intervient.

➤ **Sandra HAUTY :**

Signalement d'un lampadaire hors service au niveau de l'escalier (accès aux écoles) et de la présence de regroupement d'individus en bas de l'escalier, tout cela ne rassurant pas les enfants à cet endroit.

Prise en compte par T.THEVENOT. Les informations seront données à Lumielec pour le lampadaire et à A.MOUQUAND pour la surveillance en fin de journée.

➤ **Didier FRICHET :**

Suite à la fusillade à l'arme automatique en pleine rue (Grande rue proximité rond point) vers minuit (dans la nuit du 23 au 24 septembre), les riverains demandent où en est le projet de vidéosurveillance sur le village.

Réponse de Monsieur le Maire : une étude est en cours avec analyse des solutions proposées (similaires à la commune de Seloncourt). L'objectif est dans une première phase la mise en place de caméras afin de sécuriser le centre du village pour 2022.

➤ **Sophie FAIVRE :**

Reprise des animations en juillet avec la Fête Nationale et le Marché du Soir PMA. 2 agréables soirées très appréciées. Remerciement aux associations, aux bénévoles et aux élus qui nous ont aidé.

Prochain rendez-vous ce dimanche 3 octobre pour notre Vide-greniers organisé avec le Comité des Fêtes et la Nommaysienne.

Mi octobre aura lieu une réunion du comité pour planifier et organiser les futures animations.

Suite à une interpellation de C.VUILLEMOT des explications ont été données sur les raisons de l'annulation de La Rayotte.

➤ **Béatrice DUFOUR :**

Une réunion du comité "Fleurissements et décorations" a eu lieu le 16 septembre pour prévoir les décorations de fin d'année. Une autre réunion sera programmée prochainement concernant les plantations d'automne au jardin pédagogique.

Jardin pédagogique (Route de Dambenois) :

Mise en peinture des mobiliers (fabrication maison).

Récolte dont les potirons pour les enfants pour la Fête d'Halloween.

Remerciements à toutes les personnes qui s'investissent dans cette belle aventure !

Médiathèque :

Suite à notre appel (voir Foy'Infos de Septembre), des bénévoles constituent à présent un petit groupe de passionné(e)s pour une mise en route de ce nouveau lieu.

Une réunion aura lieu demain 28 septembre avec des Foyens motivés afin de rechercher et proposer 5 noms pour ce nouveau lieu. 5 propositions qui seront ensuite mises au vote à la population.

Lotissement Néolia :

Une réunion publique a eu lieu le 10 septembre avec les responsables Néolia.

Avec Monsieur le maire nous participerons à toutes les réunions de chantier sur le site.

La réunion "0" s'est déroulée le 13 septembre, la réunion "1" est programmée demain 28 septembre.

Un cycle hebdomadaire est ensuite prévu.

➤ **Bernard CRANNEY :**

Informe que des personnes parlent d'une future supérette qui s'implanterait dans la ferme se situant en face de la mairie.

Réponse de Monsieur le maire : cette bâtisse est privée, ce lieu est effectivement convoité par des enseignes de petite distribution, dont certaines ont déjà contacté Béatrice DUFOUR. C'est un beau projet qui ne nous laisse pas indifférent. Je vous rappelle que des terrains et des bâtisses font partie d'un périmètre qui intéresse la municipalité. Tous ces lieux sont répertoriés et suivis par l'EPF (Établissement Public Foncier) afin d'étudier au mieux les opportunités pour la vitalité de notre village et le bien être de tous les Foyens !

➤ **Emmanuel COHN :**

Une porte ouverte de l'ADU a eu lieu. Il apparaît que notre PLU est à revoir.

Réponse de Béatrice Dufour : nous avons conscience de "l'âge" de notre PLU. Sa révision est effectivement à envisager. C'est aussi un coût ! Nous sommes déjà en lien avec PMA pour évaluer la situation et réfléchir à élaborer un projet.

➤ **Françoise CIRET :**

Rappel sur le Vide-greniers ce prochain dimanche et son organisation en partenariat avec La Nommaysienne.

Réunion du Comité des fêtes le 1er octobre pour préparer les prochaines animations (Halloween, marché de Noël).

➤ **Rachel BULMÉ**

Remontée de doléances de riverains pour des défauts sur voirie (revêtement défectueux, trous ...).

Réponse de T.THEVENOT : nous devons respecter notre budget Voirie, nous priorisons au maximum pour satisfaire les moins bien lotis. Aux 4 coins de Nommay, notre voirie est vieillissante ! Il faut remonter en mairie les lieux concernés.

Demande d'informations sur le lieu futur des mariages du fait des travaux en mairie et de la prochaine ouverture de la ferme.

Réponse de Monsieur le maire : dès que cela sera possible, les mariages se dérouleront dans la nouvelle salle de citoyenneté dans notre nouveau site (ferme à l'arrière de la mairie).

Problème de circulation dans la portion basse de la rue sous le coteau. Des stationnements inadaptés et un traçage au sol à revoir.

Réponse de Monsieur le maire : c'est un sujet à traiter sur toute la rue dans sa globalité et qui va être engagé sous le pilotage de T.THEVENOT.

Les signalétiques pour les "lieux sans tabac" vont être installées (square Savoureuse, abords des écoles, esplanade Mairie/Médiathèque).

Rappel sur la date du repas de Nos Aînés, le dimanche 19 décembre. Le service sera assuré par tous les élu(e)s selon la tradition.

Séance levée à 20h55

Le Maire,

Thierry BOILLOT